

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnemental	e
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
08/11/2021	22/11/2021	2021-3018
Augmentation capacité stockage rubrique	1. Intitulé du projet 4801 du Quai de Grande-Synthe (QGS)	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	SEA INVEST Dunkerque	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Philippe VANPEPERSTRAETE - Président	de SEA INVEST DUNKERQUE
RCS / SIRET 8 8 8 1 1 7 3	4 8 0 0 0 1 9 Forme juridiqu	Je SAS
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ez à votre demande l'annexe obligatoi au des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du projet	. 122-2 du code de l'environnement et
	Caractéristiques du projet au regard (	
N° de catégorie et sous-catégorie Installation classée pour la protection de l'environnement	(Préciser les éventuelles rubriques issues à La rubrique et régime ICPE concerné par le p 4801 sous le régime de l'autorisation (250 00	l'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) projet est :
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SEA INVEST DUNKERQUE exploite des terminaux de manutention portuaire au niveau du Grand Port Maritime de Dunkerque depuis le 1er Septembre 2020. Elle sous-traite l'exploitation auprès du personnel du prestataire SEA-Bulk. SEA invest Dunkerque a repris les activités de SEA BULK Dunkerque opérées sur le terminal Quai de Grande Synthe (QGS) et le Terminal MultiVrac (TMV), pour lesquels un dossier de régularisation administrative ICPE a été déposé par SEA Bulk Dunkerque en 2015.

Le Quai de Grande-Synthe (QGS) dispose d'un arrêté Préfectoral d'Autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en date du 06 décembre 2016 (suite à avis favorable au CODERST le 22 Novembre 2016). Pour répondre aux besoins de ses clients et anticiper au mieux les conséquences de la fermeture annoncée du Quai Pondéreux Ouest (QPO), SEA INVEST DUNKERQUE souhaite faire évoluer les modalités de stockages des produits relevant de la rubrique 4801 (charbon...) déjà autorisées pour une capacité de stockage 35 000 tonnes en demandant une augmentation de celle-ci à hauteur de 250 000 tonnes. Il n'y aura pas de modification du périmètre de l'installation ICPE QGS. Il n'y aura également pas de modification de stockage des produits stockés. Ils seront stockés à l'air libre dans les mêmes conditions qu' actuellement.

#### 4.2 Objectifs du projet

Afin de satisfaire les besoins de ses clients et anticiper au mieux les conséquences de la fermeture anoncée du Quai Pondéreux Ouest (QPO), Sea Invest Dunkerque souhaite être autorisé à augmenter sa capacité de stockage sur le QGS de 35 000 tonnes à 250 000 tonnes pour le stockage de produits relevant de la rubrique ICPE 4801 (tels que le charbon, le coke de pétrole...).

En effet, la fermeture du site QPO exploité par SEA-Bulk prévue au 31 décembre 2021 entraînera un report de trafics sur les autres terminaux du Port de Dunkerque dont celui du QGS.

Les produits actuellement manutentionnés et stockés au QGS seront identiques à ceux déjà autorisés par la rubrique 4801.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

## 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucuns travaux ne sont nécessaires étant donné que les activités envisagées s'effectueront dans l'enceinte du périmètre ICPE existant.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Afin de répondre aux besoins de certains de ses clients et anticiper au mieux les conséquences de la fermeture annoncée du Quai Pondéreux Ouest (QPO, la société souhalte pouvoir stocker un tonnage plus important de produits de type charbon, coke de pétrole... sur ses parcs.

La manutention et le mode de stockage demeurent inchangés.

Les transporteurs ont pour consigne de bâcher leur benne après tout chargement de vrac solides susceptibles d'être à l'origine d'émissions de poussières.

Le projet n'entraîne ni d'évolution des impacts environnementaux et ni de risques majeurs pour les autres installations du site et pour les tiers.

La décision de l'autorité environnem	trative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisa capacité stockage rubrique 4801 Qual de Grande-Syr	tion(s).
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opération - préciser les	unités de mesure utilisées
	leurs caractéristiques	Valeur(s)
Les stockages seront réalisés sur les par Parc QGS		Section AP, parcelle AP71 de 44 283m3
4.6 Localisation du projet		<u> </u>
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. $\underline{0} \ \underline{2} \circ \underline{2} \ \underline{7}$	' 17 "81 Lat. 5 1 ° 0 4 ' 14 " 24
SEA INVEST DUNKERQUE Appontement Charbonnier Route des Salines 59 760 GRANDE-SYNTHE	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ : Long° Point d'arrivée : Long° GRANDE-SYNTHE	Lat. 0 ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) (
Jo	oignez à voire demande les annexes n° 2 à 6	
<ul> <li>4.7 S'agit-il d'une modification/extensi</li> <li>4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?</li> <li>4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto</li> </ul>	projet et	e de la demande d'autorisation
maidnes a dnelle aate il a ete anto	iise r	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le site est implanté dans la ZNIEFF de type II - Dunes du Clipon, ZNIEFF n°74 (250 m au nord), - Marais et plaines sableuses de Fort Mardyck, ZNIEFF n°96 (à plus d'1 km au sud-est),
En zone de montagne ?		X	La zone la plus proche "Le Fort Vert" (FR3800090) est implantée à 25 km à l'ouest
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	La zone la plus proche "Le Fort Vert" (FR3800090) est implantée à 25 km à l'ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		La commune de Grande-Synthe est riveraine de la mer du Nord
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Les zones les plus proches sont: Parc naturel régional de Grande Synthe (FR9300159) à 2.5km au sud Réserve naturelle nationale le Platier d'Oye (FR3600086) à 16.6 km à l'ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La Communauté Urbaine de Dunkerque (incluant la commune de Grande-Synthe) est couverte par un Plan de Prévention du Bruit. Le site n'est toutefois pas concerné par des actions à mener définies dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le Marais maritime de la Réserve naturelle du Platier d'Oye (NPC0002) est implanté à 16.6 km à l'Ouest
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	La zone RAMSAR la plus proche (Marais de l'Audomarois-FR7200030) est à 29 km au Sud.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Grande-Synthe est concernée par les PPRT de la Zone Industrialo- Portuaire de Dunkerque, de la société Nord Céréales et Arcelor Mittal mais la zone d'implantation du site n'est pas concernée par un éventuel zonage réglementaire. Grande-Synthe est concernée par le TRI de Dunkerque mais la zone d'implantation n'est pas identifiée comme zone à risque. Nord Céréales : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à autorisation (risque explosion de silos),
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Il n'a pas été identifié de site BASIAS au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Il n'y a pas de captage en eau potable à proximité du site, l'eau potable distribuée est
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	prélevée dans les champs captants de Houlle-Moulle, Blendeques et Heuringhem dans le Pas de calais.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		Les bancs des Flandres (ZSC FR3102002 et ZPS FR3112006) à environ 400m au nord
D'un site classé १		X	Le Marais maritime de la Réserve naturelle du Platier d'Oye (NPC0002) est implanté à 16.6 km à l'Ouest

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non Appréciez sommairement l'impact potentiel **Incidences potentielles** Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? X Si oui, dans quel milieu ? Augmentation du stockage pour une activité existante et sur des parcs de stockage existants Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Pas de travaux dans le cadre du projet Est-il excédentaire X en matériaux? Pas de travaux dans le cadre du projet Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Augmentation de la quantité de stockage sur des parcs existants (pas Est-il susceptible d'entraîner des d'extension du périmètre d'exploitation). perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune. flore, habitats, continuités écologiques? Augmentation de la quantité de stockage sur des parcs existants (pas Milieu naturel d'extension du périmètre d'exploitation). Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5:2 du présent formulaire ?	X	Augmentation de la guantité de steckness sur des parcs evistants (pas
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	Augmentation de la quantité de stockage sur des parcs existants (pas d'extension du périmètre d'exploitation).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	Stockage de produits non dangereux de la rubrique 4801
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$	Stockages qui se substituent à d'autres produits (pas d'extension)
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Pas plus que la situation existante. Site conforme (dernière campagne effectuée en Mai 2019)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Mēme prodult que celui déjà exploité (notamment charbon,)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$		Eaux pluviales des aires de stockage qui sont envoyées dans un bassin tampon de 1200m3 et de décantation statique de 320 m3. Un bassin de traitement par décantation lamellaire. Un bassin de refoulement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme,		X	
	aménagements), notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées o	o 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	ojetées sont identiques	à celle	es déjà	autorisées. Elles seront réalisées dans la même installation et avec les moyens
en place.				
4.2 Loc local	noos du avelet lei e un	£		
				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	vez ies	queis :	

6.4	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et	ffets
né	gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join e annexe traitant de ces éléments) :	ndre
Co	nme dans la configuration actuelle, l'ensemble des eaux de ruissellement des parcs sont récupérées et décantées.	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluativoir vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	A INVEST DUNKERQUE (QGS) dispose déjà d'un arrêté d'autorisation d'exploiter pour l'ensemble du site, dont fait partie le ajet d'augmentation de la quantité de stockage de produits relevant de la rubrique 4801 (modifications : nature et typolog	gie
de	produits stockés). Aucune évolution des impacts et risques de part la polyvalence des activités souhaitées. conséquent, SEA INVEST DUNKERQUE estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation	
	vironnementale.	
en	Al Officementale.	
en	ni omiementale.	
en	ni orin ementale.	
en	8. Annexes	
	8. Annexes  1 Annexes obligatoires  Objet	
	8. Annexes  1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
8. 1 2 3	8. Annexes  Objet  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
8.	8. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
8. 1 2 3	8. Annexes  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X
8. 1 2 3	8. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
8. 1 2 3	8. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits carlographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X
1 2 3	8. Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X

Obje	et
9. Engagement	et signature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-de	essus X
Fait à Grande-Synthe	le, 25/08/2021
Fait à Grande-Synthe EST DUNA	le, 25/08/2021
W. HIVEST DUNATED	le, 25/08/2021
W. HIVEST DUNATED	le, 25/08/2021